VIA PRÉVENTION

Entreposage

Dimensions des allées dans les entrepôts

Je veux voir si quelqu'un s'en vient quand j'tourne.

Stéphane, Cariste, Groupe LeFun

Définitions

- **Allée piétonne :** Allée pour les utilisateurs qui circulent dans l'entrepôt.
- **Allée de circulation :** Allée servant au déplacement permettant de rejoindre des allées de service, des sorties et d'autres départements.
- **Allée de service :** Allée où les chariots élévateurs effectuent les opérations de manutention de marchandise ainsi que de stockage.

Règles de base

- Toutes les allées doivent être dégagées et exemptes d'encombrement ;
- Prévoir suffisamment d'espace pour les manœuvres (chariots élévateurs, piétons, transpalettes) ;
- Les allées doivent être entretenues de façon à ne pas être glissantes, même en cas de sol humide ;
- Les allées doivent être munies d'indications claires (balisage, lignes au plancher, etc.).

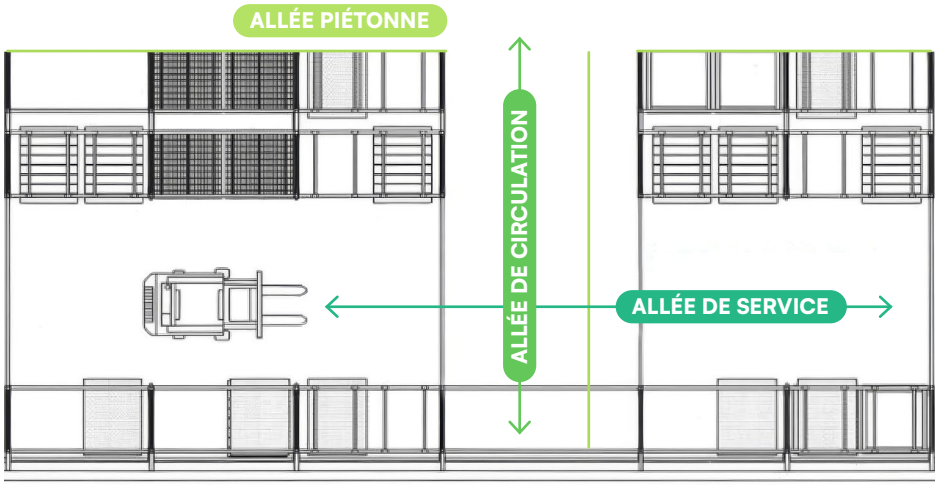

Calculs des dimensions et mesures à respecter

Allées piétonnes[1]

Largeur de 600 mm (24 po) et +

Aux sorties 1100 mm (43 po) et +

Allées de circulation[2]

Simple : Largeur du chariot avec charge + 1000 mm (40 po)

Double : Largeur du chariot avec charge + 1400 mm (55 po)

1 Allée piétonne : RSST. Art.15. Voies de circulation
2 Allée de circulation : Occupational Health and Safety Administration (OHSA)
3 Allée de service : Fabricant

Allées de service[3]
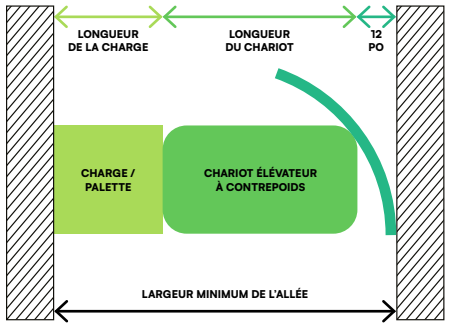
Consulter les recommandations du fabricant ou utiliser le calcul suivant : **Longueur de la charge + longueur du chariot (sans fourches) + 12 po**